



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt six avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la salle des associations, sous la présidence de **Madame Isabelle FREICHE**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **20/04/2021**

Date d'affichage : **20/04/2021**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : Isabelle FREICHE, Stéphane FOURNIER, Nicole MUCCHIELLI, Patrick BERTRAND, Sandrine COTTE, Pascal BAUDE, Antoine PRADELLE, Fanny BERTO, Cindy FOURNIER, Noémie PERSON, Samuel BEAUGIRAUD, Frédérique DI ZAZZO.

Etaient absents et excusés : Didier WOLFF, Céline DIAN

Était absent : Bruno GRAS TACHON

Noémie PERSON a été désignée secrétaire de séance.

Le nombre de votants est de 12

Le compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour appellera les points suivants :

I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

I.1 FINANCES

I.1.1 Cession de l'ancien Kangoo au garage de l'Hermitage

Suite à l'acquisition à titre gratuit d'un kangoo électrique grâce au don consenti par la société ENEDIS, il est proposé de céder le véhicule Kangoo Renault immatriculé 6052 VJ 26, acquis par la collectivité en septembre 2008 pour une valeur de 1500,00€.

Au vu de l'état du véhicule, il a été décidé de le céder au garage de l'Hermitage de Mercurol-Veunes sans contrepartie financière, à charge pour celui-ci d'assumer la mise au rebut après récupération éventuelle des pièces détachées.

Le Conseil municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à céder le véhicule Kangoo Renault immatriculé 6052 VJ 26 à titre gratuit au garage de l'Hermitage de Mercurol-Veunes et à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes.

I.1.2 DM n° 1 – Budget commune- Investissements

Suite à la cession évoquée au point I.1, il est nécessaire de procéder à la modification budgétaire suivante :

Libellés	Compte	Chap	Opération	Dépenses	Recettes
Subventions d'équipement en nature	2044		256	1 500,00	
Dépenses imprévues	020			-1 500,00	
TOTAL				0,00	

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents, valide la DM n°1 budget commune.

I.2 PERSONNEL

I.2.1 Délibération portant instauration d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

Suite aux travaux de la Commission OUTILS DE COMMUNICATION, Madame le Maire indique qu'un stagiaire a été recruté pour assurer une mission sur la communication et l'identité visuelle de la Commune. Les sujets traités seront principalement:

- Le logo
- La définition de la charte graphique
- La refonte des supports de communication papier

Le recrutement a été orienté vers les écoles de graphisme et de communication de la région. A l'issue des entretiens menés par Isabelle Freiche et Franck Duranton, c'est un stagiaire de l'ISCOM qui a été retenu pour une mission de 10 semaines entre le 26 avril et le 2 juillet. Le suivi du stage sera assuré par Franck DURANTON, membre de la Commission Extra-municipale OUTILS de COMMUNICATION.

Madame le Maire rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Madame le Maire précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs, le montant minimal étant fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale soit 3,90€/h.

Le stagiaire étant domicilié sur Lyon, il pourra être défrayé du montant de ses frais de transport au cas où sa venue sur place serait exigée pour les besoins du stage. Cependant, l'essentiel de la mission sera assuré à distance compte tenu des contraintes sanitaires.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l'unanimité des membres présents, institue le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus ; autorise le maire à signer les conventions à intervenir.

I.3 URBANISME

I.3.1 Instruction des déclarations préalables pour les clôtures

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal en date du 8 juillet 2019 avait décidé de réglementer l'édification des clôtures sur tout le territoire de la commune. Il avait chargé le service urbanisme d'ARCHE AGGLO d'instruire et de délivrer les déclarations préalables relatives aux clôtures.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, la commune de CHANOS CURSON est en charge de l’instruction des déclarations préalables et assurera donc l’instruction et la délivrance des déclarations préalables pour les clôtures.

Le Conseil Municipal, appelé à délibérer, à l’unanimité des membres présents, charge le service urbanisme de la commune de CHANOS CURSON d’assurer l’instruction et la délivrance des déclarations préalables relatives pour les clôtures.

II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

II.1 Délégations du maire

II.2 Modification du PLU : Présentation du règlement des zones A et N

II.3 Planning pour des permanences pour les élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
LUNDI 31 MAI 2021 A 20 heures 30**

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Vu par nous,

Le 27 avril 2021,

Isabelle FREICHE,

Madame le Maire de CHANOS-CURSON.



